

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

METIER « TRANSFORMER » - CREATION DE LA COOPERATIVE COOPEOS-T – v2 (24/06/2022)

RÉSUMÉ

Le métier « Chauffer » a été le premier métier développé par Coopeos. Sans chaufferies, impossible de faire de la sensibilisation et pas de débouchés pour le métier « Transformer ». Le modèle proposé par Coopeos a eu un peu de difficulté à se développer mais connaît maintenant un vif succès. Le nombre de chaufferies s'est multiplié, impliquant une consommation toujours plus importante de bois.

Il est maintenant devenu essentiel pour Coopeos d'avoir une maîtrise de l'approvisionnement en bois pour ses chaufferies, en termes de :

- **Quantité** : En 2022, nos chaufferies valorisent **3400 tonnes** de plaquettes (équivalent à 1.7 millions de litres de mazout). Ce volume ne cesse de croître d'année en année.
- **Cout** : Nos contrats de fourniture de chaleur fixent un prix constant. Nous devons pouvoir nous approvisionner à un cout maîtrisé.
- **Qualité** : Essentielle pour le bon fonctionnement des chaudières en termes énergétique et environnemental.

De nombreux projets de plateformes de production de plaquettes ont été initiés et sont en cours. Aujourd'hui, ce sont 8 projets de plateformes qui sont sur le feu pour un potentiel à terme de 30 000 tonnes/an.

MAIS il manque du temps et des ressources pour les développer. Les conséquences sont :

- le risque que les projets ne se fassent pas ou se fassent sans Coopeos
- nécessité pour Coopeos de s'approvisionner auprès de fournisseurs de plaquettes « classiques » :
 - ➔ pas de garantie sur les volumes, couts et qualité
 - ➔ risque de perte de cohérence dans les 3 métiers de Coopeos, l'origine « déchets verts » et la volonté de collaborer avec l'Economie sociale ne seront pas nécessairement rencontrés.
 - ➔ faible rentabilité sur la partie fourniture en bois : la marge de transformation reste chez le fournisseur

Face à ce constat, un travail de fond a été mené depuis plusieurs mois au travers de plusieurs groupes de travail. Au terme de ce processus, la proposition présentée à l'Assemblée générale par le Conseil d'Administration est de **créer une nouvelle coopérative, sœur de Coopeos dénommée provisoirement « Coopeos Transformer » ou « Coopeos.T »**.

Cette coopérative aurait notamment pour métier :

- le développement, l'investissement et l'exploitation de plateformes de production de plaquettes à partir de bois « déchets »
- l'approvisionnement en plaquettes de bois des chaufferies exploitées par Coopeos
- la mutualisation d'équipements entre plateformes (broyeur, crible...)
- le transport et la livraison de plaquettes

Le CA propose de créer une **structure indépendante juridiquement** de Coopeos pour les raisons suivantes :

- séparation claire des métiers : même s'ils sont fortement liés, les 2 métiers font chacun appel à des compétences spécifiques.
- séparation des risques financiers entre les métiers Chauffer et Transformer. Les investissements conséquents que demande Coopeos.T n'impacteront pas le bilan de Coopeos.
- facilité d'accès à de nouveaux financements pour Coopeos.T : la création d'une nouvelle société peut donner accès à des aides et appuis ponctuels (Tax shelter, aide à la création d'entreprise, réduction des charges sociales des premiers emplois, ...)

Les liens entre les 2 structures resteraient évidemment très forts :

- unité de valeurs, raison d'être
- partage de ressources et services (équipe, locaux, compta, communication, ...)
- convention pour la fourniture (exclusive ?) de plaquettes de bois

Si la nouvelle coopérative ne se créait pas, les options seraient :

- **Abandonner le métier « Transformer »** au sein de Coopeos et acheter la plaquette de bois sur le marché, avec pour conséquence, la difficulté d'assurer un approvisionnement de bois en termes de quantité, qualité et cout. Le modèle même du métier « Chauffer » et son service énergétique sur la durée devrait être revu.
- **Développer le Métier transformer dans Coopeos** comme prévu initialement. Dans ce cas, il faudrait procéder à une augmentation de capital de l'ordre de 500 000 EUR dans Coopeos, assumer les couts du développement des plateformes (pertes prévues les 2 premières années) et les risques associés.

PROPOSITION DE DÉCISION PRÉSENTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ne plus développer le métier de transformation de déchets en plaquettes de bois au sein de Coopeos mais susciter la création d'une nouvelle structure, qui développera le métier "Transformer" afin de :

- donner des moyens au métier Transformer de se développer
- séparer les risques spécifiques du métier « Transformer » du métier « Chauffer »

tout en gardant la cohérence de Coopeos qui allie ses 3 métiers. Coopeos Transformer sera indépendante juridiquement mais fortement liée à Coopeos dans toutes ses dimensions.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
1. Le métier Transformer	4
2. Projets en cours – Situation et perspectives	5
1. Moulin de la Hunelle (MDH)	6
2. Intradel	6
3. Bep/Manupal	7
4. Parc Naturel Viroin Hermetton (PNVH)	7
5. Ville de Charleroi.....	7
3. Constats	8
1. Garantir l’approvisionnement de nos chaufferies	8
2. Dynamique positive	9
3. Manque de ressources	9
4. Conclusions.....	9
5. Développement du métier Transformer	10
6. Coopeos TRANSFORMER	12
1. Raison sociale.....	12
2. Activités/métiers.....	12
3. modèle Economique.....	14
4. Création de Coopeos Transformer.....	15

1. LE MÉTIER TRANSFORMER

Coopeos s'est spécialisé dans l'accompagnement des structures qui disposent de déchets verts (entreprise de parcs et jardins, intercommunales...). Au lieu de déchets, Coopeos voit plutôt une ressource qui peut être valorisée en combustible de qualité pour alimenter les chaudières bois.

Tout d'abord, il convient de préciser que le bois qui alimente les chaudières est un combustible et non du broyat tout venant. Il doit répondre à des normes internationales pour être considéré comme tel (ISO 17225). Sont contrôlées la taille, l'humidité, la teneur en cendres, la masse volumique...

Pour produire des plaquettes à partir de bois, les opérations à effectuer sont :

- **broyage** pour réduire la matière première à des dimensions compatibles avec les chaudières
- **séchage**, l'humidité doit être inférieure à 20% dans un souci de performance énergétique et environnementale
- **criblage**, pour s'assurer que la taille des plaquettes soit optimale pour les chaudières
- **élimination d'indésirables** (métaux, plastiques, cailloux...) qui peuvent poser soucis dans les chaudières



En fonction de la qualité de la matière première, du volume à traiter, de la disponibilité de chaleur, de la taille du site, Coopeos va proposer des solutions différentes les plus adaptées.

Quelques exemples de plate-formes sont illustrés dans les documents suivants :

- [Plate-forme du Moulin de la Hunelle – Emissions « Quel temps »](#)
- [Plate-forme du Moulin de la Hunelle – Quelques photos](#)
- [Plate-forme de Viroinval \(Parc Naturel Viroin Hermetton\) - Reportage sur Canal C](#)
- [Plate-forme de Viroinval \(Parc Naturel Viroin Hermetton\) - Vidéo réalisée par le Parc Naturel de Viroin-Hermetton](#)

2. PROJETS EN COURS – SITUATION ET PERSPECTIVES

Partenaires (* Entreprise d'économie sociale d'insertion)	Ressources (origine)	Potentiel de production (tonnes de matière sèche /an)	Activités 2021
Le Moulin de la Hunelle asbl*	Déchets internes + entrepreneurs Parcs & Jardins	1000	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement, suivi et développement de la plate-forme • Production de 120 tonnes de plaquettes en 2021
Intradel (+ Vert de Sofie asbl*)	Déchets verts issus des recyparks	10.000	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement, suivi et développement de la plate-forme • Production de 200 tonnes de plaquettes en 2021
V3-Manupal asbl*	Refus de compostage - déchets verts	400	<ul style="list-style-type: none"> • Définition du process de transformation • Etablissement du partenariat • Tests
Parc Naturel Viroin Hermetton (PNVH)	Bois forestier des communes de Viroin, Couvin, Philippeville	3000	<ul style="list-style-type: none"> • Appui pour le développement de la plate-forme (modèle, choix techniques, business plan) • Accompagnement pour l'appel d'offre Pollec (subside de 516 kEUR)
Ville de Charleroi (+ Retrival asbl*)	Bois emballage, refus de compostage	10000	<ul style="list-style-type: none"> • Appui pour le développement de la plate-forme (modèle, choix techniques, business plan) • Accompagnement pour l'appel d'offre Pollec (subside de 430 kEUR)
InBW	Déchets verts issus des recyparks	3000	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de potentiel de production de plaquettes sur les sites de Basse-Wavre et de Virginal
La Thierarche asbl*	Déchets de scierie, caisserie paletterie	400	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la ressource, accompagnement pour la valorisation de leurs déchets

1. MOULIN DE LA HUNELLE (MDH)

Présentation

Partenaire historique, le MDH est une entreprise de travail adapté basée à Chièvres. Elle emploie une 40aine de personnes dans sa section parcs et jardins. Elle génère des quantités importantes de déchets verts. Coopeos a accompagné le MDH depuis 2014 pour valoriser ses déchets verts en plaquettes et mettre en place une plate-forme de production de plaquettes.

En 2021, le MDH a fourni 120 tMS de plaquettes pour 4 chaufferies situées dans le BW. La production pourrait être développée jusqu'à 1000 tMS

Plan d'actions

- Accompagner le MDH dans le développement de sa plate-forme (croissance, efficacité) dans le suivi de la plate-forme (approvisionnement matière première, processus production, contrôle qualité, plan d'investissement, ...).

2. INTRADEL

Présentation

Intradel est l'intercommunale liégeoise de gestion des déchets. Elle gère, en particulier les recyparcs de la province et traite chaque année près de 70 000 tonnes de déchets verts.

Une relation de longue date est établie entre Intradel et Coopeos (premiers contacts en 2016). Coopeos a accompagné Intradel au travers de plusieurs missions de consultance :

- Analyse de la ressource en déchets verts collectés dans les recyparcs, valorisables en plaquettes
- Test de production de plaquettes à partir de déchets verts
- Montage d'une plate-forme pilote
- Fourniture d'un container sécheur
- Accompagnement dans le développement de la production

Aujourd'hui, Intradel alimente 2 chaufferies de Coopeos (Les Buissonnets – 100tMS/an depuis 2019 et HAIM – 200tMS/an – depuis 2021).

Aujourd'hui, Coopeos accompagne Intradel pour les développements de la plate-forme en 2022 et années suivantes :

- Investissements de env. 250 kEUR en 2022 pour production de 1000tMS (Phase II)
- Dépôt d'un projet pour un investissement de env. 800kEUR qui devrait permettre une production de 4000 tMS en 2023-2024
- A terme la plate-forme pourrait produire plus de 10 000 tMS

Plan d'actions

- Accompagnement dans le développement de la production (Missions de consultance)
- Contractualisation pour la fourniture de plaquettes produites à destination des chaudières situées à proximité de Intradel

3. BEP/MANUPAL

Présentation

Le **BEP** est une intercommunale de la province de Namur qui assure la gestion des déchets ainsi que le développement économique. Sa plate-forme de compostage de Naninne traite annuellement près de 30 000 tonnes de déchets verts. En contact avec le BEP depuis 2014, Coopeos a peu à peu convaincu le BEP et la direction générale de l'intérêt de valoriser la fraction ligneuse des déchets verts en plaquettes pour chaudières, de le faire de manière locale et avec l'économie sociale.

Manupal est une entreprise de travail adapté basée à Achêne. Elle emploie plus de 100 personnes et comprend différentes sections dont une caisserie/paletterie et une entreprise de parcs et jardins.

Ces 2 entités génèrent des quantités importantes de déchets. Manupal dispose d'un équipement pour la valorisation des déchets de la caisserie/paletterie (broyeur, crible, chaudière bois).

Le BEP a décidé d'introduire un projet de création de plate-forme dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027. Si le BEP reçoit le financement escompté, il introduira un appel à projet. N'ayant ni l'expertise interne, ni la volonté de la développer, le BEP veut confier la réalisation et l'exploitation de cette plate-forme à des partenaires externes. Un marché public devrait être lancé. Coopeos et Manupal y répondront.

Plan d'actions

- Réponse à l'appel FEDER
- Constitution société spécifique Manupal/Coopeos

4. PARC NATUREL VIROIN HERMETTON (PNVH)

Coopeos accompagne le PNVH dans le développement d'une filière bois locale depuis près de 3 ans avec l'objectif d'installer des chaudières bois dans la région et d'y développer une filière locale.

Une première plate-forme a été montée en 2020 avec le PNVH et un agriculteur pour la production de 500 m³ de plaquettes à partir de bois communaux scolytés. Le projet a montré la faisabilité technique mais la dimension économique n'a pas été rencontrée, principalement à cause du coût élevé d'abattage et de débardage du bois.

Sur base de ces résultats, le PNVH a introduit et gagné un projet Pollec dont l'objet est la constitution d'une plate-forme partagée entre les 3 communes du PNVH (Couvin, Virionval, Philippeville). La plate-forme traitera les bois communaux issus de la forêt et de l'entretien des voiries et espaces verts (chablis, houpiers...). La production attendue est de 1000 tMS .

Plan d'actions

Coopeos a proposé d'accompagner le PNVH dans le cadre d'une étude de faisabilité pour :

- Modèle de partenariat
- Choix techniques
- Business plan

5. VILLE DE CHARLEROI

Coopeos a réalisé une étude de faisabilité pour la Ville de Charleroi afin d'étudier le développement d'une plateforme sur Charleroi.

L'étude a porté sur :

- Ressources disponibles
- Besoins de chaleur
- Partenaires d'une plate-forme
- Schéma technique
- Budget et business plan

Un dossier a été introduit auprès de POLLEC. La Ville a obtenu un subside de 430 kEUR pour l'établissement d'une plateforme de 400 tMS. La plate-forme doit être opérationnelle au plus tard fin 2024. Elle sera amenée à croître.

Plan d'actions

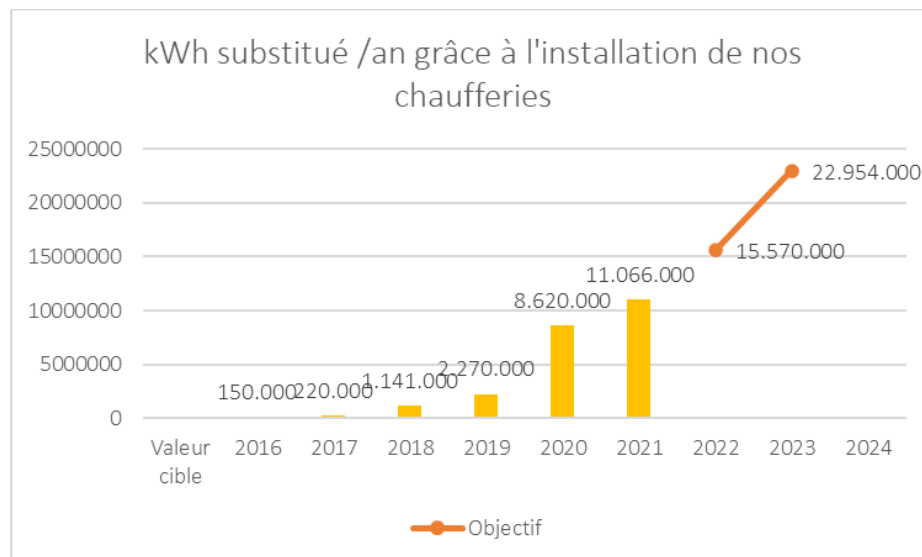
- Accompagnement de la Ville de Charleroi dans le montage du projet (marché de consultance)

3. CONSTATS

1. GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT DE NOS CHAUFFERIES

Le métier « Chauffer » a été le premier métier développé par Coopeos. Sans chaufferies, impossible de faire de la sensibilisation et pas de débouchés pour le Métier « Transformer ».

A contre-courant, le modèle proposé par Coopeos a eu un peu de difficulté à se développer mais connaît maintenant un vif succès. Le nombre de chaufferies s'est multiplié impliquant une consommation toujours plus importante de bois. Aujourd'hui, nos chaufferies valorisent annuellement plus de 3400 tonnes de bois et ce chiffre ne va cesser de croître.



Il est maintenant essentiel de garantir l'approvisionnement en bois de nos chaufferies, et ce, en termes de :

- **Quantité** : le nombre de chaufferies augmentant, la consommation de plaquette suit. Nous assurons un service à nos clients, nous devons leur assurer un approvisionnement continu, ce qui implique des ressources garanties. En 2021, suite aux conditions climatiques désastreuses de l'été et de la crise énergétique, nous avons connu des tensions sur les approvisionnements. Il faut que nous puissions nous rendre indépendants.
- **Cout** : les contrats de fournitures chaleur fixent un prix constant. En 2022, nous subissons une augmentation de 15 % du cout du bois. Nous devons pouvoir nous approvisionner à un cout maîtrisé sur la durée.
- **Qualité** : essentielle pour le bon fonctionnement des chaudières en termes énergétique et environnemental. Nous devons pouvoir la maîtriser, ce qui n'est pas souvent le cas dans chez les fournisseurs actuels qui contrôlent peu l'humidité ou la granulométrie

2. DYNAMIQUE POSITIVE

Coopeos s'est attaché depuis sa création à travailler sur une ressource inexploitée : les déchets verts. Nous avons été décriés par certains mais aujourd'hui, nous sommes reconnus dans le domaine.

Plusieurs acteurs font appel à Coopeos pour valoriser leurs déchets verts (voir projets en cours).

Coopeos a contribué à 11 projets de développement de plateformes de production de plaquettes. Aujourd'hui, 8 projets sont en cours.

3. MANQUE DE RESSOURCES

Le métier « Transformer » demande du **temps** pour se développer, temps que nous n'avons pas aujourd'hui. Pratiquement toutes les énergies sont consacrées au développement du métier « Chauffer ».

Il faut également des **moyens financiers** pour le montage des projets, la réalisation de tests, l'investissement dans les équipements. Moyens qui n'auront pas de rentabilité à très court terme, ce qui grèveraient le bilan de Coopeos.

Finalement, les compétences du métier « Transformer » sont quelque peu différentes de celui « Chauffer ». Les process, équipements, approches commerciales sont spécifiques, requérant d'autres compétences que celles du métier « Chauffer ». Un renforcement de ces compétences sont nécessaires.

4. CONCLUSIONS

Avec le développement du métier « Chauffer », le parc de chaudières ne cesse de croître, demande des volumes de bois conséquents : 3400 tonnes en 2022. Il convient à Coopeos d'assurer le service auprès de ses clients et de fournir un combustible en quantité, qualité et couts maîtrisés. Le développement du métier « Transformer » est maintenant essentiel.

De nombreux projets de plate-forme de production de plaquettes ont été initiés et sont en cours. Aujourd'hui, ce sont 8 projets de plateformes qui sont sur le feu pour un potentiel à terme de 30 000 tonnes/an MAIS il manque du temps et des ressources et des moyens financiers pour les développer. Les conséquences sont :

- le risque que les projets ne se fassent pas ou se fassent sans Coopeos
- un manque à gagner sur la partie fourniture en bois : Coopeos bénéficie d'un tarif préférentiel sur les plateformes développées en partenariat

5. DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER TRANSFORMER

Face à ce constat plusieurs scénarios ont été étudiés lors de différents groupes de travail menés depuis le dernier trimestre 2021. Au terme de ce processus, la proposition du Conseil d'Administration est de créer une nouvelle coopérative, que nous dénommerons provisoirement « Coopeos Transformer » ou « Coopeos.T ».

Cette coopérative aurait notamment pour métier :

- le développement , l'investissement et l'exploitation de plateformes de production de plaquettes à partir de bois « déchets »
- l'approvisionnement en plaquettes de bois des chaufferies exploitées par Coopeos
- la mutualisation d'équipements de production entre plateformes
- le transport et la livraison de plaquettes

Le Conseil d'administration propose que Coopeos.T soit juridiquement indépendante de Coopeos pour les raisons suivantes :

- clarification des métiers : même s'ils sont fortement liés, les 2 métiers font chacun appel à des compétences spécifiques.
- séparation des risques financiers entre les métiers Chauffer et Transformer
- facilité d'accès à de nouveaux financement pour Coopeos.T (le projet de business plan de Coopeos T estime les besoins en capitaux des 2 premières années à 500 KEUR)

Les liens entre les 2 structures resteraient évidemment très forts :

- unité de Valeurs, raison d'être
- partage de ressources et services (équipe, locaux, compta, communication , ...)
- CA identique dans un premier temps (sous réserve de validation des AG respectives)
- convention pour la fourniture (exclusive ?) de plaquettes

Si la nouvelle coopérative ne se créait pas, les options seraient :

- **Abandonner le métier « Transformer »** au sein de Coopeos et acheter la plaquette de bois sur le marché, avec pour conséquence, la difficulté d'assurer un approvisionnement de bois en terme de quantité, qualité et cout. Le modèle même du métier « Chauffer » et son service énergétique sur la durée devrait être revu. Cette option dénaturerait Coopeos et n'est pas envisageable.
- **Développer le Métier transformer dans Coopeos** comme prévu initialement. Dans ce cas, il faudrait procéder à une augmentation de capital de l'ordre de 500 000 EUR dans Coopeos, assumer les couts du développement des plateformes (pertes prévues les 2 premières années). Le tableau ci-dessous synthétise l'analyse des 2 options :

	Aspects négatifs	Aspects positifs
Créer Coopeos Transformer	<ul style="list-style-type: none"> • Du boulot ! • Complexité <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion admin plus lourde (comptes, AG, compta, finance...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens pour le développement de la filière • Clarification des métiers • Séparation des risques

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Liens avec Coopeos et organisation (partage équipe, matériel, locaux...) • Communication / image : attention de rester cohérent et clair pour les citoyens et clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan Coopeos pas impacté par l'activité « transformer » • Aides à la création d'entreprise • Accès à du capital relativement aisé (tax-shelter, W.Atler,...)
Garder le métier Transformer dans Coopeos	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens limités > Développement limité • Effort de lancement supporté par Coopeos (pertes financières le temps que le métier Transformer soit à l'équilibre) • Plus de difficulté à trouver le capital nécessaire (> 500 kEUR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de lourdeur administrative • Cohérence des 3 métiers assurée

PROPOSITION DE DECISION

Ne plus développer le métier de transformation de déchets en plaquettes de bois au sein de Coopeos mais susciter la création d'une nouvelle structure, qui développera le métier "Transformer" afin de :

- donner des moyens au métier Transformer de se développer
- séparer les risques spécifiques du métier « Transformer » du métier « Chauffer »

tout en gardant la cohérence de Coopeos qui allie ses 3 métiers. Coopeos Transformer sera indépendante juridiquement mais fortement liée à Coopeos dans toutes ses dimensions.

6. COOPEOS TRANSFORMER

Si Coopeos Transformer devait se créer, voici les éléments principaux qui sont ressortis des différents GT

1. RAISON SOCIALE

- Valoriser les « déchets de bois naturel » en combustible de qualité pour chaudières bois (déchets verts mais aussi autres ‘déchets’ à identifier, actuellement non valorisés)
- **Sécuriser l’approvisionnement** des chaufferies de Coopeos **sur la durée** en termes de :
 - qualité
 - quantité
 - cout

2. ACTIVITÉS/MÉTIER

- **Montage de projets de plateforme** : Initier et accompagner la création de plate-forme bois en partenariat avec une entité qui disposent de déchets ligneux. Le montage de projet de plateformes comprenant :
 - Identification de partenaires disposant de ressources de bois, établissement d’un cadre de collaboration
 - Quantification et caractérisation de la ressource locale de « bois-déchet » en termes de qualité et volume
 - Etablissement du potentiel de production de plaquettes (taille de la plate-forme)
 - Recherche & Développement éventuelle pour la transformation du déchet en produit
 - Définition du process de transformation tenant compte de la matière première, de la taille de la plate-forme, du lieu d’implantation, des synergies avec les acteurs locaux, des énergies disponibles, de la dimension économique
 - Etablissement du business plan, montage juridique et financier
 - Création et co-investissement dans la structure juridique (SPV) qui exploite la plate-forme.
 - Appui à la construction et mise en service des équipements
- **Exploitation de plateformes bois** : Coopeos.T co-exploite les plateformes dans lesquelles elle est impliquée :
 - Cogestion de la plate-forme (aspects techniques, financiers et opérationnels)
 - Suivi de la qualité du produit
 - Suivi du process d’exploitation et optimisation technique et économique
 - Achat de la totalité des plaquettes produites

Coopeos.T peut également apporter des conseils à des plateformes qu'il n'exploite pas, moyennant rémunération

- **Approvisionnement en bois des chaufferies exploitées par Coopeos** : Coopeos.T assure, pour le compte de Coopeos, le suivi des silos des chaufferies de Coopeos et leur approvisionnement à partir des différentes plateformes participées. En fonction des stocks disponibles, Coopeos.T ira chercher le bois chez l'une ou l'autre plate-forme en fonction de la distance, de la disponibilité des ressources. Coopeos.T pourrait être amenée à aller chercher des plaquettes auprès de plateformes privées

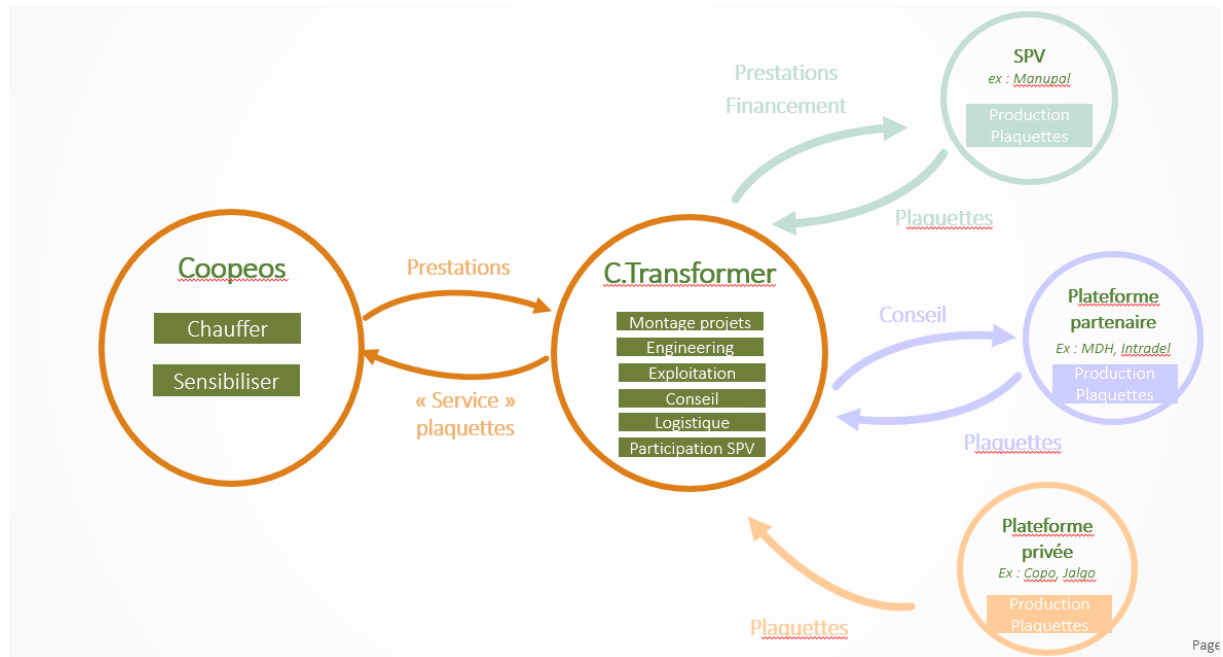
En outre, Coopeos.T prend en charge le contrôle de qualité de la plaquette pour Coopeos ou pour les Clients finaux de Coopeos.

Coopeos.T vend la plaquette à Coopeos en termes d'énergie, en kWh/tonne.

Rem : Ce métier est un transfert de Compétences entre Coopeos et Coopeos.T, ceci dans un souci d'efficacité logistique (éviter que Coopeos ne doive gérer en direct les plateformes participées par Coopeos T) et centraliser la compétence « bois » dans Coopeos.T.

- **Mutualisation d'équipements**
 - Acquisition de matériel spécifique de transformation et mise à disposition des petites plateformes pour la réalisation de chantiers tels que : broyage, criblage, séchage, séparation indésirables, briquetage...
- **Transport et livraison des plaquettes** : Coopeos.T assure le transport des plaquettes entre les plateformes et les différentes chaufferies de Coopeos. Pour ce faire, elle :
 - Contractualise et organise le transport des plaquettes avec des transporteurs externes (en particulier dans le secteur de l'ES)
 - Investit et gère des équipements de transport dédiés pour la plaquette : container, benne souffleuse, camion porte container, ...
 - Développement de matériel spécifique actuellement inexistant sur le marché (benne souffleuse électrique, remorque légère à fond mouvant, ...)

3. MODÈLE ECONOMIQUE



Contrat d'achat/vente de plaquettes

Coopeos.T établit une relation commerciale avec **son réseau de fournisseurs de plaquettes** :

- les plateformes participées (ex : BEP/manupal)
- les plateformes partenaires publiques ou privées (ex : Moulin de la Hunelle, Intradef)
- les producteurs indépendants (ex : Copo, Jalgo, ...)

Pour les plateformes participées et partenaires, les éléments du contrat commercial sont :

- Durée : 10 à 20 ans
- Exclusivité dans le rachat des plaquettes
- Garantie d'achat d'un volume de plaquettes précisé annuellement
- Prix défini intégrant mécanismes de révision
- Qualité définie

Coopeos.T établit un contrat cadre **avec Coopeos** pour l'approvisionnement des chaufferies exploitées par Coopeos.

Objet du contrat :

- Suivi du niveau des silos et approvisionnement
- Garantie de continuité de service
- Facturation du bois au kWh à Coopeos
- Prix défini, intégrant mécanismes de révision
- Qualité définie
- Durée : sans limite

Conseil - consultance

Coopeos.T intervient comme conseil dans les SPV (Special Purpose Vehicle – société créé avec le partenaire dont l’objet est l’exploitation de la plateforme locale) ou auprès des structures qui disposent de déchets verts sur le process de transformation.

Coopeos.T se fait rémunérer pour ces conseils (facturation directe ou moins-value sur le prix de la plaquette)

Création d’un SPV

Coopeos.T pourrait être amené à créer une SPV avec un partenaire local pour la création et l’exploitation d’une plate-forme locale.

Les modalités envisagées de participation à une SPV sont :

- participation au capital
- co-exploitation : du personnel de Coopeos.T ou de Coopeos pourrait être mis à disposition pour l’engineering, l’exploitation, le suivi, la gestion, ...

Par contre, il n’est pas prévu que Coopeos.T prenne en charge la gestion journalière.

4. CRÉATION DE COOPEOS TRANSFORMER

- **Structure juridique** : coopérative citoyenne agréée (dans un souci de cohérence dans les valeurs avec Coopeos)
- **Coopérateurs/Assemblée générale** : un appel à coopérateurs sera lancé. Une primauté sera donnée aux coopérateurs de Coopeos, qui pourront bénéficier du tax shelter en priorité.
- **Capital** :
 - Les besoins seront définis par le Business plan, fonction des investissements dans les SPV, des frais de personnel, des investissements en propre. Ils sont actuellement évalués à 500KEUR sur 2 ans
 - Appel à nos coopérateurs en primeur (priorité pour accès au Tax shelter)
 - A partir d'une certaine date, on ouvre à d'autres
- **Relations avec Coopeos** :
 - Relations « commerciales » établies dans une convention cadre (voir plus haut)
 - Intégration forte au niveau de l’équipe
 - Partage des locaux, outils de comptabilité, information, communication...
- **Calendrier** :
 - Juin – décision de l’AG de Coopeos sur la création ou non de Coopeos Transformer
 Si décision positive de l’AG :
 - Juillet/septembre : Finalisation du business plan, statuts, définition des relations avec Coopeos, ...
 - Octobre – Création de Coopeos T – Assemblée constitutive – Nomination du CA
 - Octobre – lancement de l’appel à coopérateurs